



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin mai 2023**

**Juin 2023
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**

De début mars 2023 à fin mai 2023

Des mises en chantier et des autorisations de logements qui baissent nettement

De mars 2023 à fin mai 2023, 5 300 logements sont mis en chantier en Bretagne, en nette diminution de - 30,2 % (soit 2 300 logements en moins) par rapport à la même période en 2022. En France, on observe une baisse de - 18,1 % sur la même période.

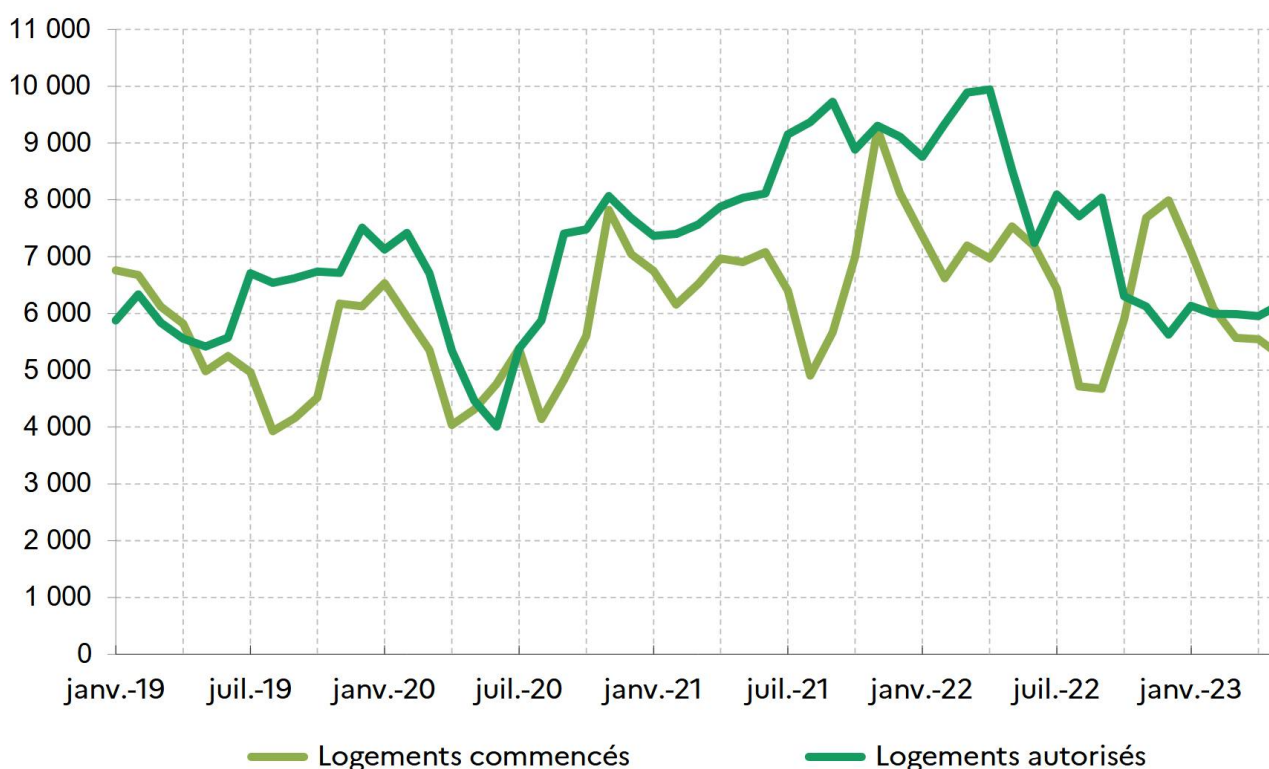
Dans la région comme au niveau national, la baisse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels.

Les logements autorisés à la construction de mars 2023 à fin mai 2023, fléchissent de - 27,8 % en Bretagne par rapport à la même période un an auparavant, et de - 31,6 % en France. Cela représente 2 400 permis de construire délivrés en moins dans la région par rapport à la même période en 2022. Leur volume est proche de celui de début 2019.

De juin 2022 jusqu'à fin mai 2023 par rapport aux douze mois précédents, le nombre de logements commencés fléchit dans la région. Ce fléchissement de - 16,1 % s'avère de même ampleur que celui observé en France (- 11,1 %).

Logements commencés et autorisés en Bretagne depuis 2019
(cumulés sur 3 mois glissants)

En logements



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin mai 2023

[Publication nationale logements](#)

Fléchissement des mises en chantier et des autorisations de locaux en Bretagne

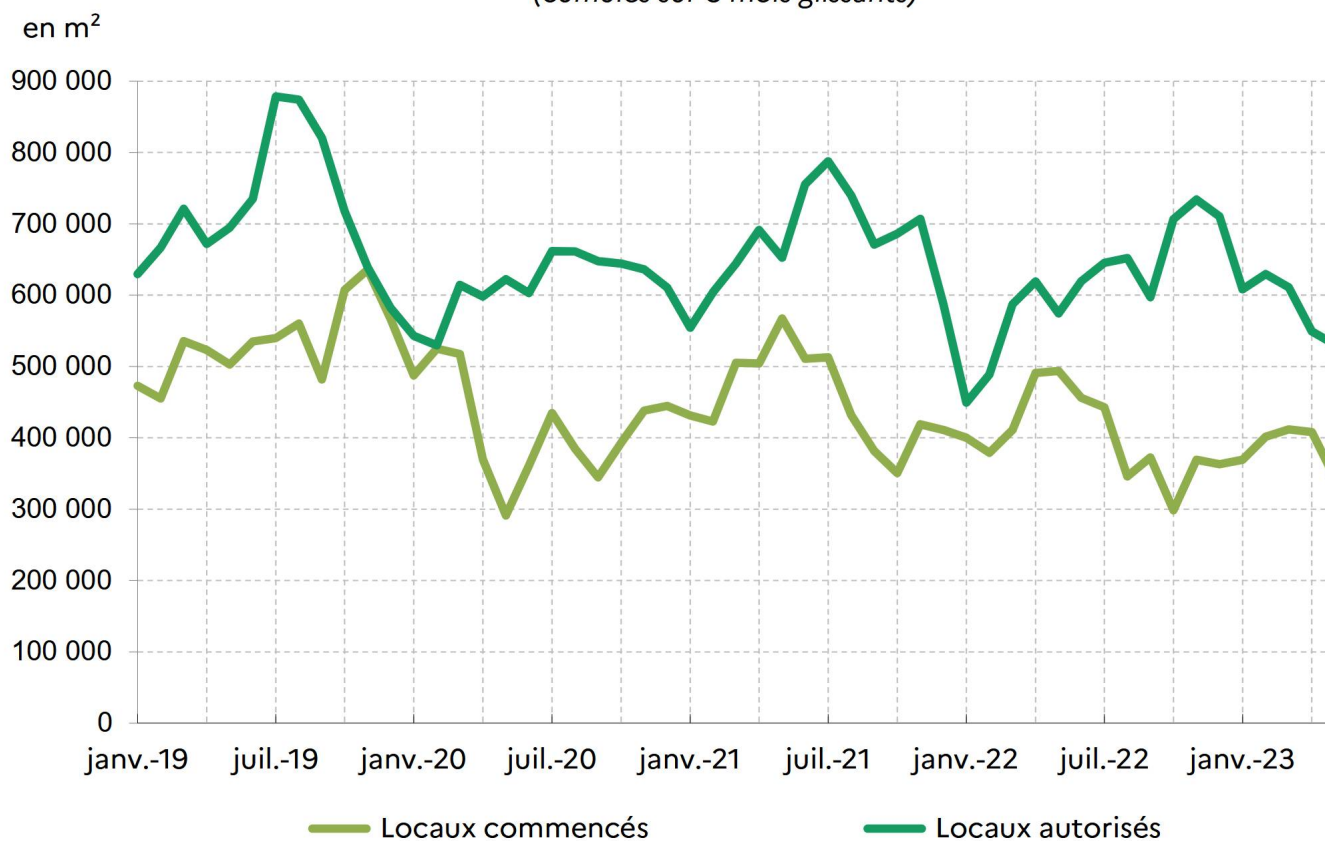
De mars 2023 à fin mai 2023, 344 000 m² de locaux non résidentiels sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier fléchissent de - 30,2 % par rapport à la même période un an auparavant.

En France, les mises en chantier de locaux diminuent de - 27,2 % sur cette même période.

Les surfaces de locaux autorisées à la construction baissent de - 7,6 % en Bretagne entre début mars 2023 et fin mai 2023 par rapport à la même période en 2022.

De juin 2022 jusqu'à fin mai 2023 par rapport aux douze mois précédents, la baisse de l'activité de la construction de locaux en région s'avère plus importante dans la région qu'en France. Durant ces douze mois, les mises en chantier de locaux diminuent de - 15,2 % en Bretagne et de - 13,4 % au niveau national.

Locaux commencés et autorisés en Bretagne depuis 2019
(cumulés sur 3 mois glissants)



[Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De mars 2023 à fin mai 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	600	100	700
Finistère	700	100	800	500	1 300
Ille-et-Vilaine	600	100	700	1 200	1 900
Morbihan	800	100	900	500	1 400
Bretagne	2 500	400	2 900	2 300	5 300
France	27 400	7 800	35 100	40 000	75 200
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 27,2	- 25,0	- 27,0	- 30,0	- 27,5
Finistère	- 31,5	- 11,2	- 28,6	+ 42,0	- 11,0
Ille-et-Vilaine	- 49,5	- 26,7	- 46,8	- 47,0	- 46,9
Morbihan	- 23,9	- 17,3	- 23,2	+ 19,0	- 12,5
Bretagne	- 34,0	- 19,4	- 32,2	- 27,5	- 30,2
France	- 23,0	- 20,2	- 22,4	- 14,0	- 18,1

* mars 2023 à fin mai 2023 / mars 2022 à fin mai 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin mai 2023

Les mises en chantier sur 12 mois

De juin 2022 à fin mai 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 100	300	2 400	700	3 100
Finistère	3 000	600	3 600	2 200	5 700
Ille-et-Vilaine	2 900	500	3 400	6 000	9 400
Morbihan	3 300	500	3 800	1 800	5 600
Bretagne	11 300	1 800	13 100	10 700	23 700
France	110 500	35 100	145 600	197 900	343 600
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 16,1	- 31,8	- 18,5	- 34,0	- 22,5
Finistère	- 13,0	+ 24,3	- 8,5	- 14,9	- 11,0
Ille-et-Vilaine	- 26,1	- 13,6	- 24,6	- 13,3	- 17,7
Morbihan	- 13,6	- 17,0	- 14,1	- 15,0	- 14,4
Bretagne	- 17,5	- 9,8	- 16,5	- 15,6	- 16,1
France	- 15,1	- 11,2	- 14,2	- 8,6	- 11,1

* juin 2022 à fin mai 2023 / juin 2021 à fin mai 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin mai 2023

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De mars 2023 à fin mai 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	600	400	1 000
Finistère	700	200	900	700	1 700
Ille-et-Vilaine	700	200	900	800	1 600
Morbihan	700	200	1 000	900	1 900
Bretagne	2 600	700	3 300	2 800	6 200
France	25 500	11 400	36 800	58 000	94 900
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 27,5	- 9,3	- 24,0	- 41,6	- 31,9
Finistère	- 13,6	- 32,9	- 18,9	- 18,1	- 18,5
Ille-et-Vilaine	- 19,3	- 32,7	- 22,6	- 61,2	- 47,2
Morbihan	- 20,1	- 15,5	- 19,2	+ 19,2	- 3,9
Bretagne	- 19,7	- 24,8	- 20,9	- 34,5	- 27,8
France	- 27,6	- 42,0	- 32,8	- 30,8	- 31,6

* mars 2023 à fin mai 2023 / mars 2022 à fin mai 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin mai 2023

Les autorisations sur 12 mois

De juin 2022 à fin mai 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 000	500	2 500	1 300	3 800
Finistère	3 000	800	3 800	2 800	6 600
Ille-et-Vilaine	2 900	700	3 600	5 600	9 200
Morbihan	3 200	600	3 800	2 600	6 400
Bretagne	11 100	2 600	13 700	12 300	26 000
France	109 900	47 300	157 200	261 700	418 800
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 35,0	- 13,1	- 31,8	- 0,4	- 23,4
Finistère	- 27,1	- 23,0	- 26,3	- 11,4	- 20,7
Ille-et-Vilaine	- 38,6	- 8,5	- 34,3	- 44,0	- 40,5
Morbihan	- 30,5	- 29,0	- 30,2	+ 10,1	- 18,0
Bretagne	- 32,8	- 19,4	- 30,6	- 26,8	- 28,9
France	- 33,7	- 23,0	- 30,8	- 7,8	- 18,0

* juin 2022 à fin mai 2023 / juin 2021 à fin mai 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin mai 2023

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

De mars 2023 à fin mai 2023

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	0	3 300	6 000	2 600	5 900	10 200	10 700	4 600	43 300
Finistère	3 300	6 400	15 700	4 000	3 900	51 400	8 200	7 300	100 100
Ille-et-Vilaine	1 400	12 800	10 300	1 900	14 000	24 700	33 000	30 800	128 900
Morbihan	500	11 900	11 300	6 200	7 400	17 800	8 600	8 200	72 000
Bretagne	5 200	34 300	43 300	14 800	31 200	104 200	60 500	50 900	344 300
France	178 100	818 500	534 800	229 300	714 300	939 500	1 055 200	980 700	5 450 300
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 100,0	- 23,9	- 5,2	- 59,6	- 18,8	- 70,7	+ 58,9	- 84,6	- 55,4
Finistère	+ 97,8	- 57,2	+ 29,7	- 4,1	- 71,4	- 5,2	- 58,1	- 60,9	- 27,8
Ille-et-Vilaine	+ 317,2	- 61,8	- 40,9	- 78,1	+ 4,6	- 6,2	- 19,6	+ 2,2	- 24,6
Morbihan	+ 883,0	+ 8,0	+ 24,2	+ 19,9	- 11,0	- 38,0	- 29,9	- 31,6	- 17,0
Bretagne	+ 70,0	- 46,0	- 3,7	- 40,3	- 26,6	- 27,8	- 24,0	- 44,0	- 30,2
France	- 0,2	- 8,2	- 39,4	- 40,0	- 18,8	- 33,0	- 37,5	- 17,3	- 27,2

* mars 2023 à fin mai 2023 / mars 2022 à fin mai 2022 ; source : SDES MTECT, Sit@del2

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De juin 2022 à fin mai 2023

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	2 400	21 100	28 000	16 900	26 900	60 600	72 400	22 800	251 100
Finistère	9 300	36 300	52 900	18 300	25 100	121 500	52 300	43 300	359 000
Ille-et-Vilaine	14 200	80 900	51 600	14 500	68 600	66 800	105 100	77 300	479 100
Morbihan	5 000	38 900	43 200	21 000	43 000	69 700	102 300	49 200	372 200
Bretagne	31 000	177 200	175 700	70 800	163 600	318 600	332 100	192 500	1 461 400
France	694 000	3 393 500	2 497 200	1 076 900	2 746 000	3 996 600	5 010 300	4 141 000	23 555 400
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 0,4	- 27,9	+ 0,3	- 25,7	- 41,5	- 54,0	+ 99,8	- 57,4	- 28,2
Finistère	- 11,2	- 10,9	+ 67,0	+ 17,8	- 34,9	- 22,5	- 20,4	- 20,9	- 13,3
Ille-et-Vilaine	+ 530,7	- 27,5	+ 10,8	- 60,3	+ 28,6	- 28,5	- 23,0	- 41,6	- 21,8
Morbihan	- 49,4	+ 17,1	+ 9,2	- 22,5	- 16,3	- 30,7	+ 118,8	+ 25,0	+ 7,1
Bretagne	+ 23,8	- 17,5	+ 20,6	- 30,6	- 13,5	- 33,9	+ 16,5	- 31,2	- 15,2
France	+ 9,7	- 5,9	- 9,2	- 20,2	- 12,7	- 16,9	- 22,3	- 7,5	- 13,4

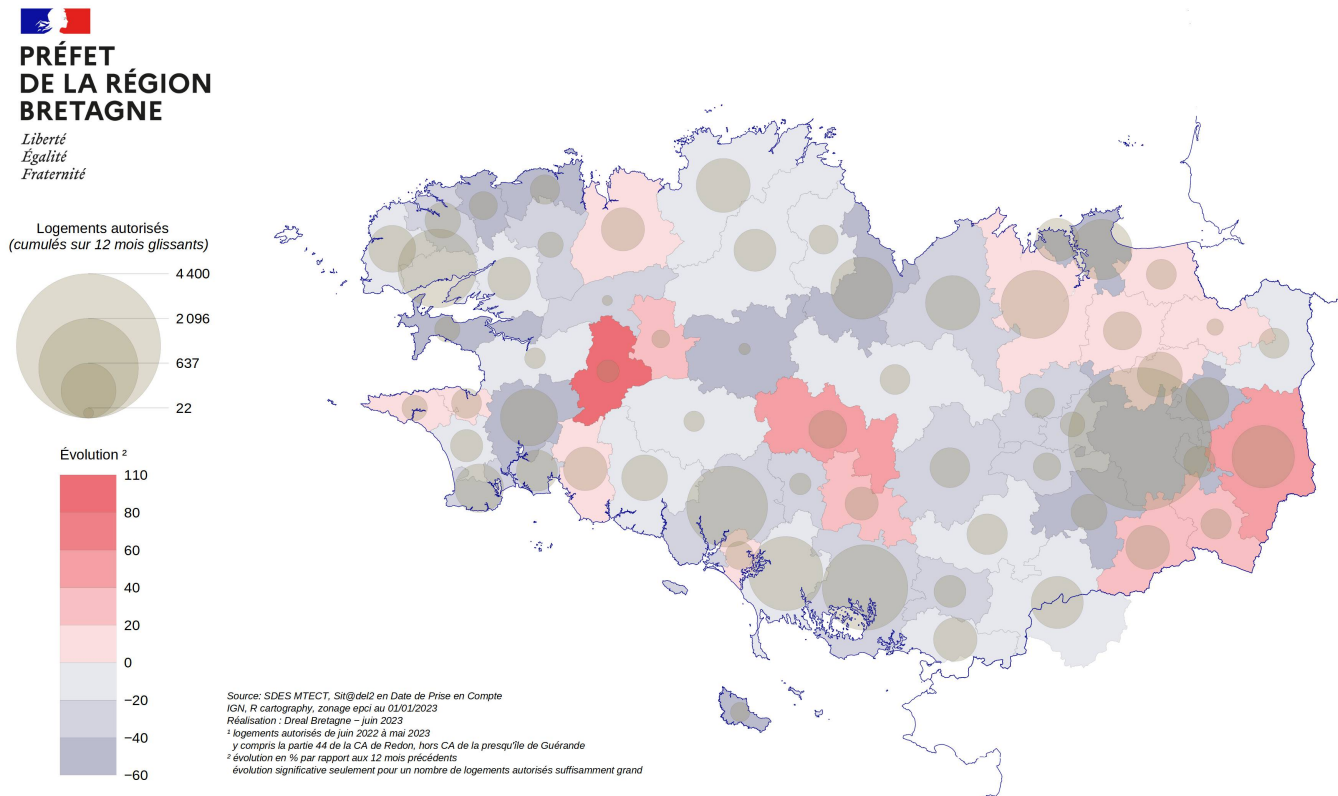
* juin 2022 à fin mai 2023 / juin 2021 à fin mai 2022 ; Source : SDES MTECT, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

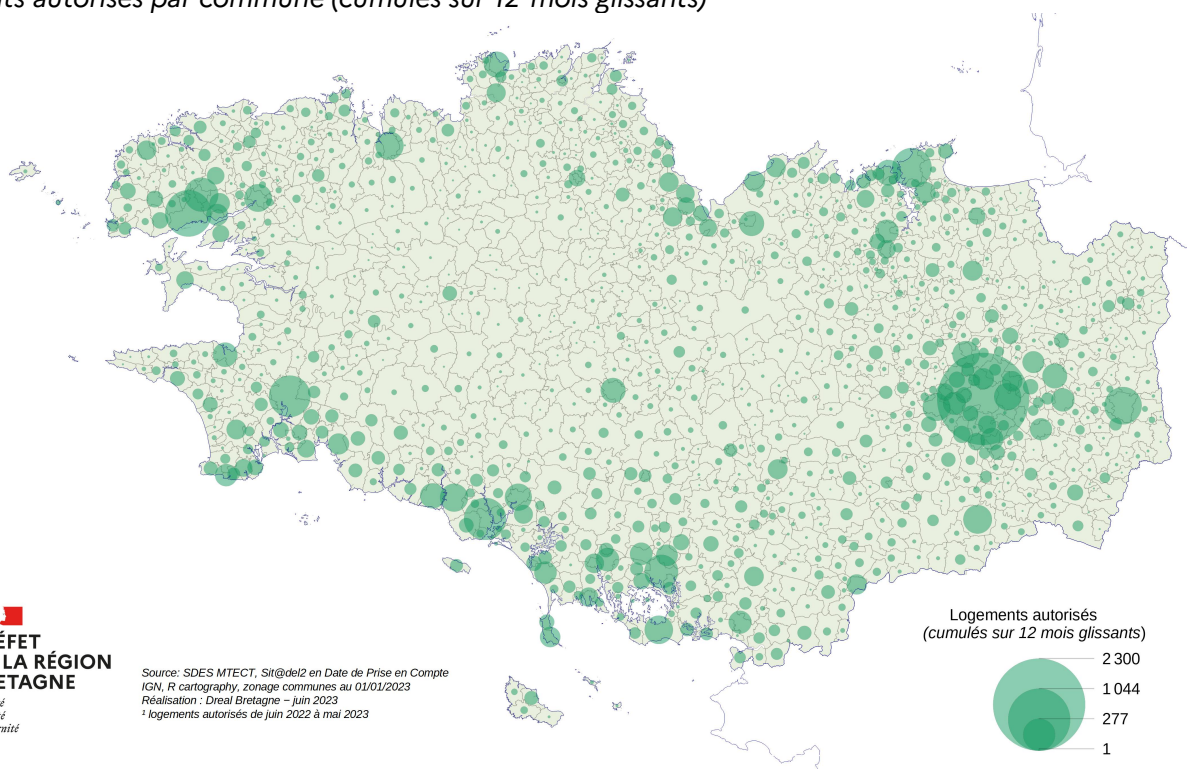
Une baisse du nombre de logements autorisés dans une majorité de territoires.

Logements autorisés par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Lorient, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne.

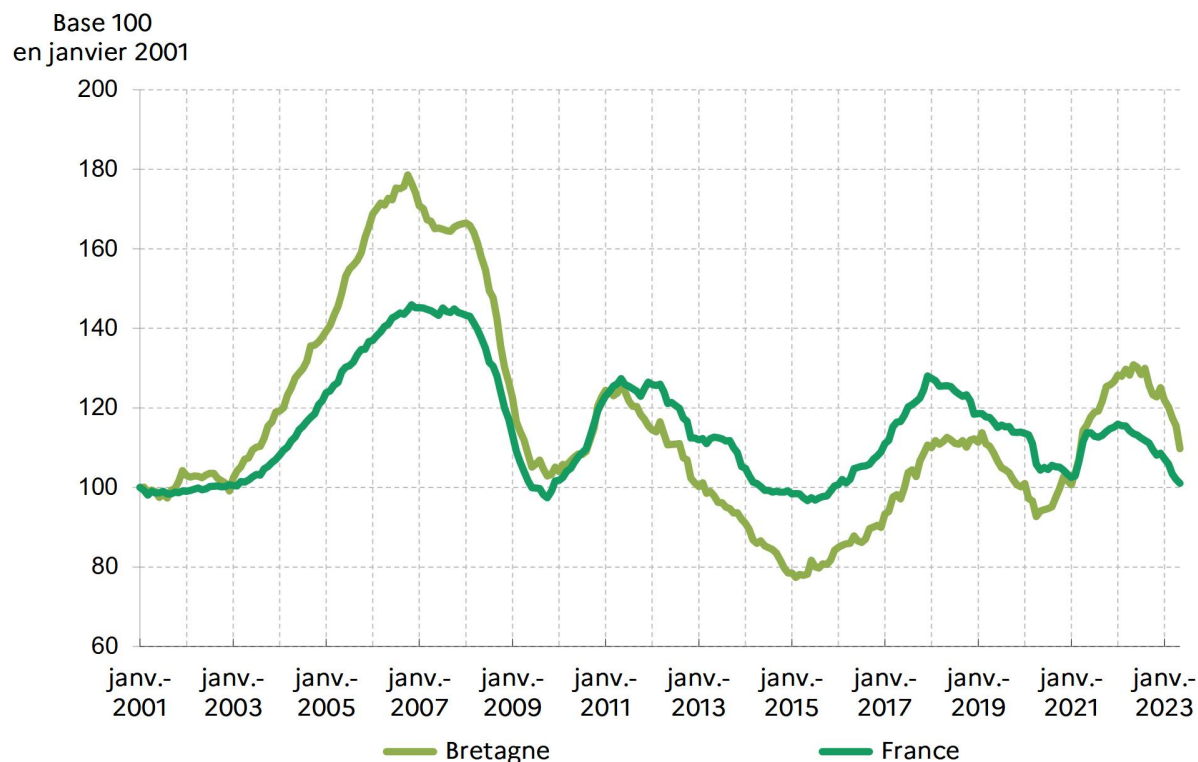
Logements autorisés par commune (cumulés sur 12 mois glissants)



Logements commencés en Bretagne et en France depuis 2001

(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)

Une variation du nombre de logements commencés en Bretagne plus importante qu'au niveau national

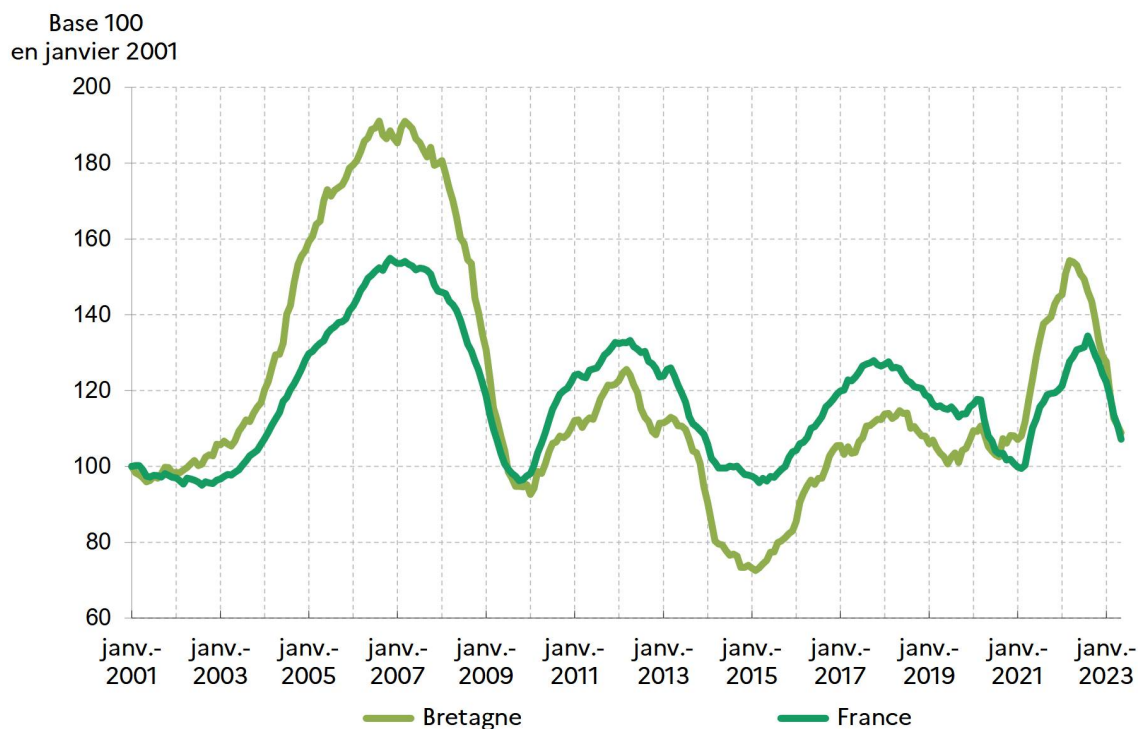


Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin mai 2023

Logements autorisés en Bretagne et en France depuis 2001

(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)

Une variation du nombre de logements autorisés en Bretagne plus importante qu'au niveau national



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin mai 2023

Logements autorisés et commencés depuis 2001

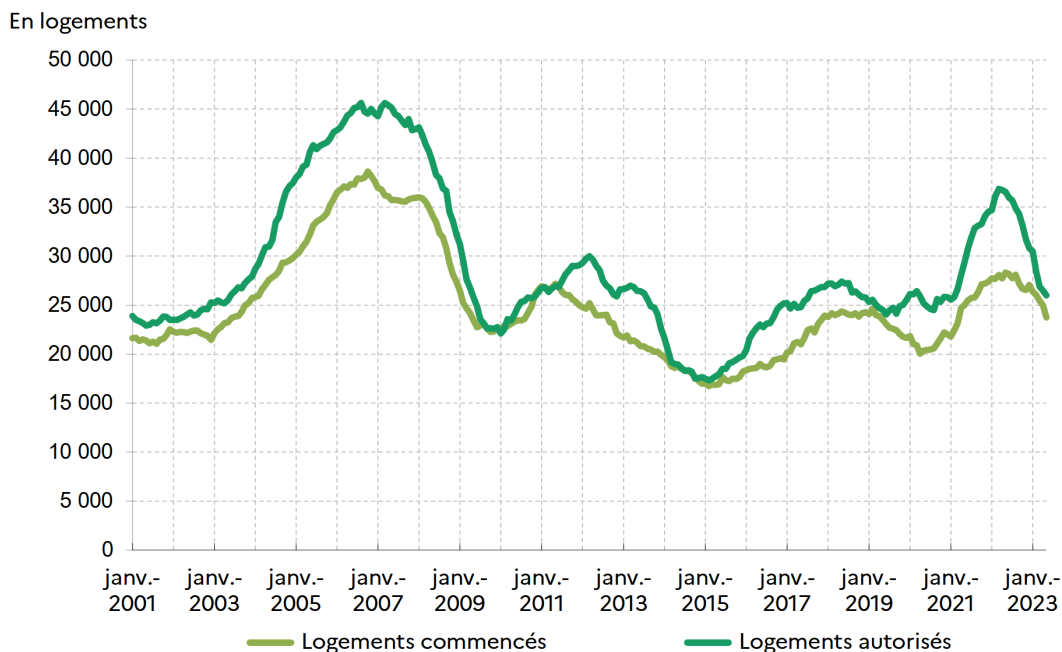
(cumulés sur 12 mois glissants)

En Bretagne :

Des mises en chantier de logements au niveau de début 2019.

Des autorisations de logements en fort repli depuis mi-2022.

Logements commencés et autorisés en Bretagne depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants)

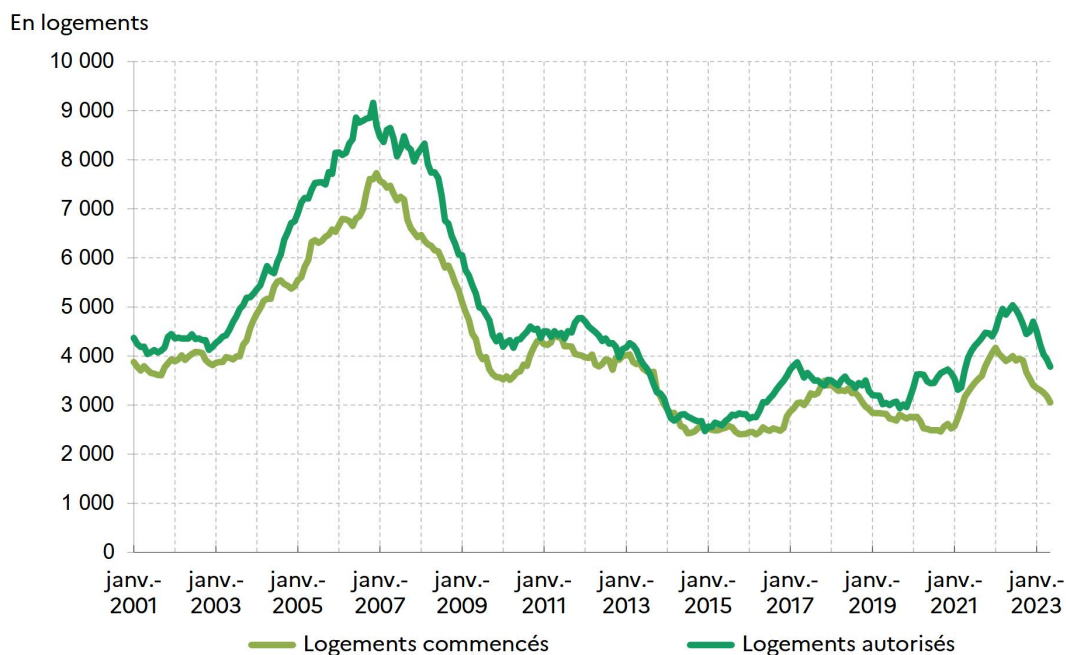


Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin mai 2023

Dans les Côtes-d'Armor :

Des mises en chantier et des autorisations de logements en baisse sur un an, mais qui restent supérieures au niveau d'avant la crise sanitaire.

Logements commencés et autorisés dans les Côtes-d'Armor depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants)



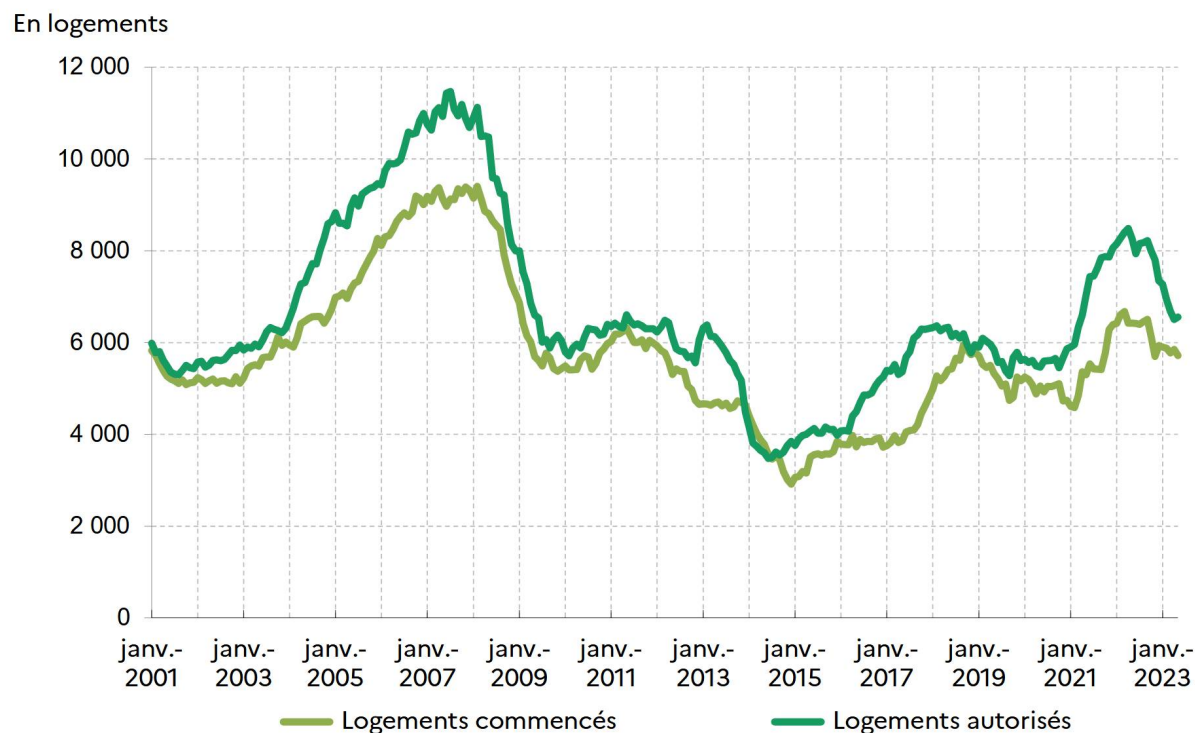
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin mai 2023

Dans le Finistère :

Des mises en chantier de logements au niveau de début 2019.

Des autorisations de logements en baisse sur un an, mais qui restent supérieures au niveau d'avant la crise sanitaire.

Logements commencés et autorisés dans le Finistère depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants)



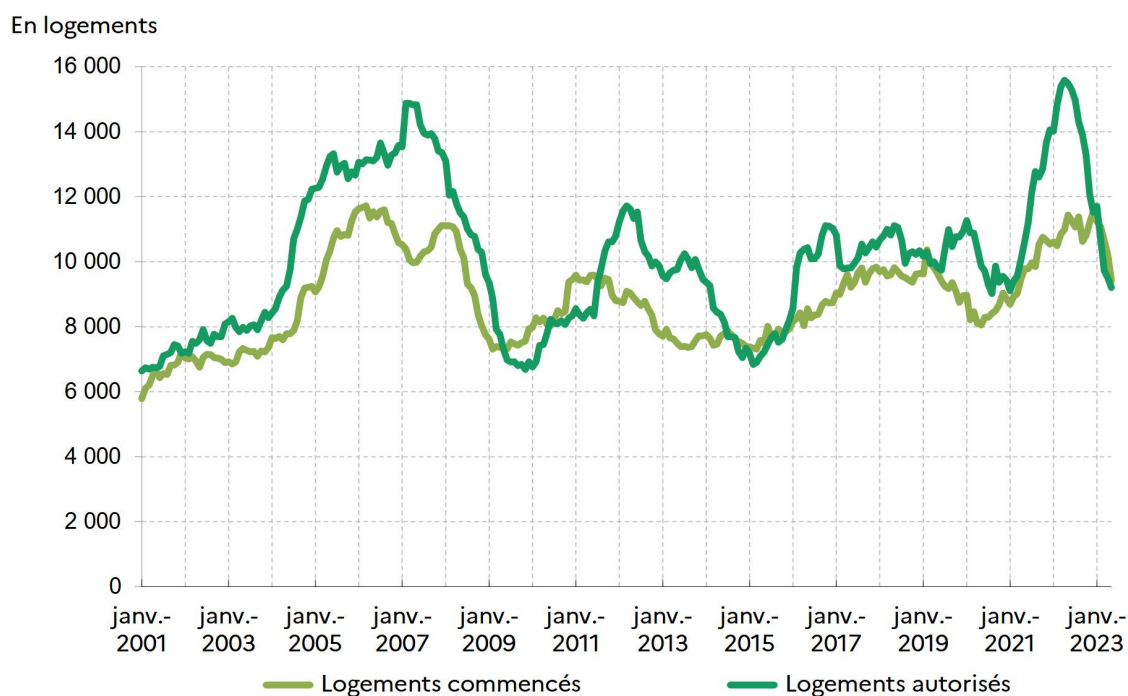
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin mai 2023

En Ile-et-Vilaine :

Des autorisations de logements en fort repli depuis mi-2022.

Des mises en chantier en baisse depuis fin 2022.

Logements commencés et autorisés en Ile-et-Vilaine depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants)



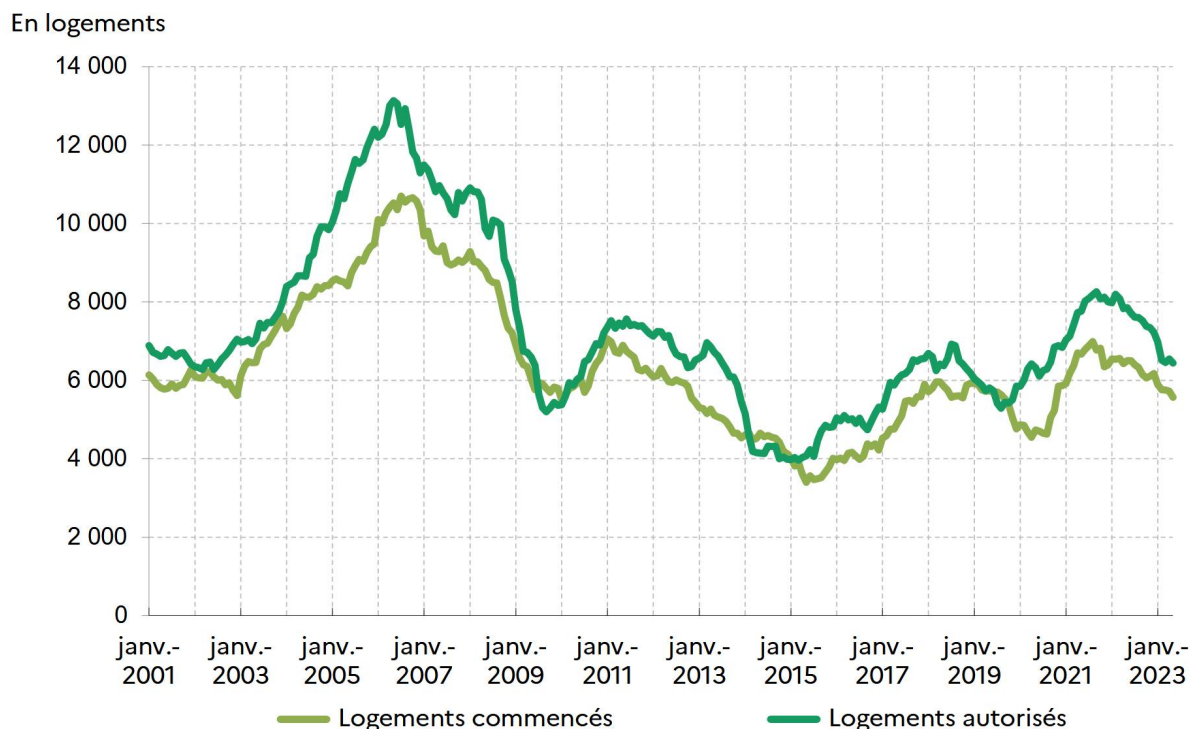
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin mai 2023

Dans le Morbihan :

Des mises en chantier de logements au niveau de début 2019.

Des autorisations de logements en baisse sur un an, mais qui restent supérieures au niveau d'avant la crise sanitaire.

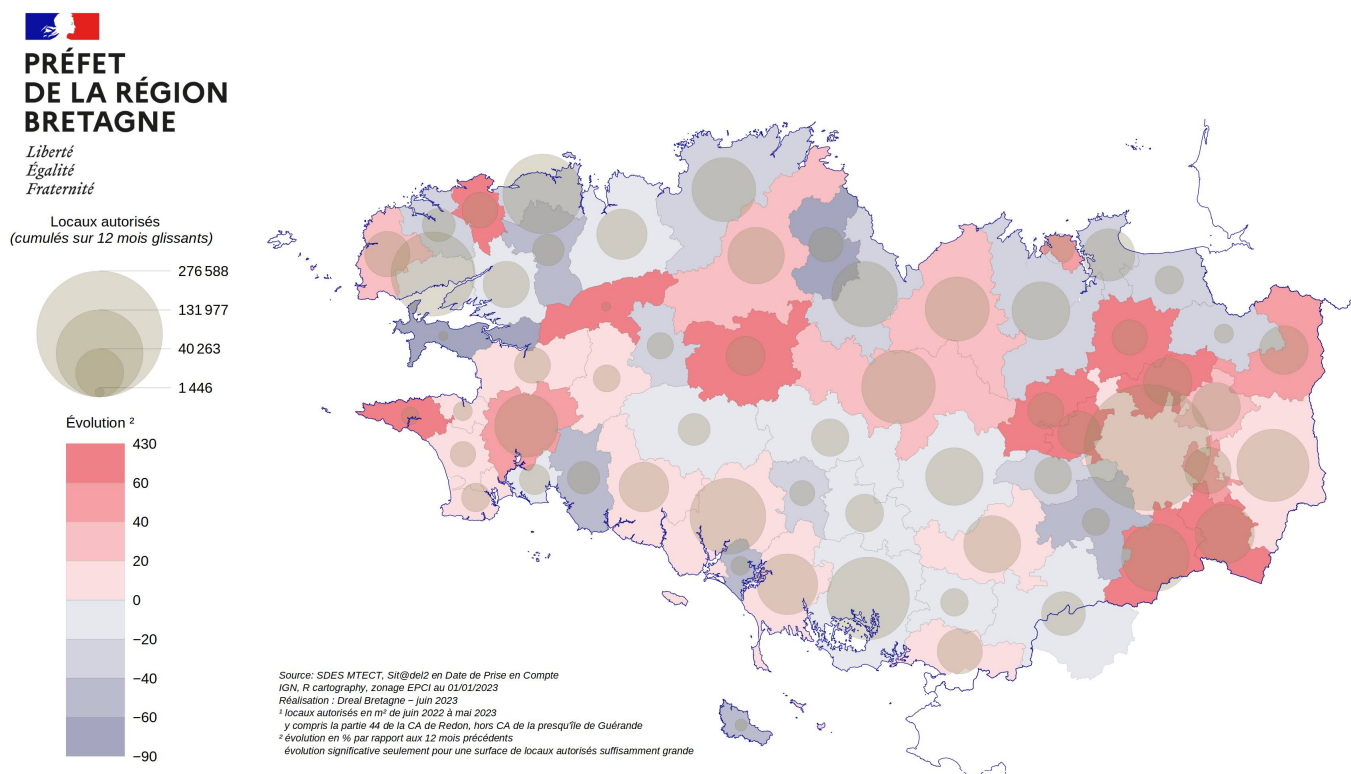
Logements commencés et autorisés dans le Morbihan depuis fin janvier 2001
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin mai 2023

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ **Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :**

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sur les logements sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des données et des études statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ **Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle :** <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

Surfaces de locaux non résidentiels

Les surfaces de locaux non résidentiels présentées correspondent à la notion de surfaces de plancher, présente dans les documents d'urbanisme. Les surfaces des parkings et des aires de stationnement, même couverts, ne sont pas considérées comme de la surface de plancher.

Les statistiques sur la construction de locaux sont établies en date d'enregistrement, contrairement aux statistiques sur la construction de logements, établies en date réelle. Compte tenu des délais entre la survenue d'un événement et son enregistrement, les évolutions observées peuvent concerner des projets mis en œuvre plusieurs mois auparavant.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 :
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96 515
35 065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr